

Sujet : [INTERNET] Objet : Enquête publique relative à une demande d'autorisation de renouvellement d'exploitation et d'extension de la carrière au lieu-dit « Les Barmettes et pont du Gay » sur les communes de Braux et Saint-Benoît.

De :

Date : 15/02/2020 20:32

Pour : pref-icpe@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis propriétaire sur la commune de Saint Benoît,

Si le projet d'extension de la carrière sollicitée par l'entrepreneur ne soulève aucune remarque de ma part, le projet de comblement par des déchets inertes tel qu'il est présenté ne m'a pas convaincu à plusieurs titres:

- Si l'intérêt économique pour l'entreprise est bien réel, la plus value pour la collectivité et la commune est beaucoup plus floue.

- A l'heure où les enjeux environnementaux n'ont jamais été aussi prégnants, je me permets d'émettre de fortes réserves sur la solidité du dossier technique et de ses conséquences à long terme, tant d'un point de vue environnemental que sur la santé des populations.

- A défaut d'un dispositif de valorisation de ces déchets instruit par l'entrepreneur du BTP, permettant le réemploi ou la gestion optimisée des déchets internes, il est évident que les objectifs de 70 % de valorisation matière des déchets du BTP fixés par la directive-cadre 2008/98/CE ne seront jamais atteints.

- Enfin, je n'ai pas compris si le projet, dont l'envergure n'est pas neutre pour une commune rurale, s'inscrivait dans la démarche des plans régionaux & collectivités départementales ayant pour objectif de coordonner l'ensemble des actions entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la réalisation des objectifs de la politique nationale de prévention et de gestion des déchets et contribuer à la transition vers une économie circulaire.

C'est la raison pour laquelle j'émet un avis défavorable au projet de comblement de la carrière par des déchets inertes à Saint-Benoît.

Je vous remercie

Thierry PICHE